



L'application Simplimmat

Simplimmat, l'application officielle, gratuite et sécurisée, simplifie les procédures administratives liées à la vente ou à l'achat d'un véhicule d'occasion. Accessible à tous les résidents en France, elle peut être téléchargée depuis Google Play et l'Apple Store.

L'authentification en temps réel et la présence des deux parties assurent une transaction sécurisée, éliminant les ventes en cas d'anomalies telles qu'un gage ou un vol. Cette innovation simplifie les formalités administratives et renforce la sécurité pour toutes les parties impliquées.

Pour obtenir votre carte grise :

- Ajoutez éventuellement des cotitulaires sur votre nouvelle carte grise.
- Remplissez les informations de votre lieu de résidence.
- Payez les taxes d'immatriculation sur la plateforme de paiement de l'État.
- Obtenez votre certificat provisoire d'immatriculation dans l'application (valable 1 mois).
- Recevez votre carte grise à votre adresse en lettre suivie sous 3 à 4 jours.

En cas de problèmes lors des démarches en ligne, les Maisons France Services, établies par le gouvernement, vous offrent une assistance gratuite grâce à des experts disponibles pour vous orienter. Vous pouvez également [demander](#) auprès de certains garages locaux qui vous tiendront informé des mises à jour, y compris d'éventuelles modifications dans le coût de la carte grise.

Pour plus de ressources :

- Pour les démarches liées à l'immatriculation : immatriculation.ants.gouv.fr